

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1891.

Crédit spécial de 13,700,000 francs alloué au Ministère de la Guerre pour l'achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

En sollicitant, vers la fin de la session dernière, un crédit de 14 millions pour les fortifications de la Meuse, le Gouvernement a eu le vif regret de devoir porter à la connaissance de la Législature que le coût de ces travaux de défense excéderait de beaucoup les chiffres annoncés.

D'après les renseignements précis que le Département de la Guerre avait réunis à cette époque, la dépense totale devait s'élever à fr. 71,698,829-54 dont fr. 45,698,829-54 pour les travaux proprement dits, 24 millions pour les coupoles, et 2 millions pour les phares cuirassés, de l'établissement desquels il n'avait pas été question d'abord.

Les nouveaux ouvrages sont aujourd'hui presque terminés.

Des terrassements sans importance restent seulement à exécuter pour l'achèvement des forts de Flémalle et de Fléron, et, quant aux coupoles et à l'armement, les travaux complémentaires sont également conduits avec la plus grande activité.

Dans ces conditions, il n'y a plus guère d'imprévu à redouter, et, d'après les indications du génie militaire, le coût total, en ce qui concerne les travaux et les cuirassements, paraît devoir être inférieur d'une centaine de mille francs environ aux évaluations d'il y a quelques mois : il ne dépasserait pas 71,600,000 francs.

La Législature a voté jusqu'ici des crédits s'élevant ensemble à 57,900,000 francs. Il reste donc à demander un dernier crédit de 13,700,000 francs.

Le degré d'avancement des travaux oblige le Gouvernement à solliciter ce crédit immédiatement, sans attendre le dépôt du Budget sur ressources extraordinaires.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

PROJET DE LOI.

 **Léopold II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Finances et de la Guerre,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Nos Ministres des Finances et de la Guerre présenteront, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert, pour l'achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse, un crédit spécial de 13,700,000 francs.

Ce crédit sera couvert par les ressources extraordinaires du Trésor.

Donné à Bruxelles, le 12 novembre 1891.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.
